



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

Motion 22.108 de Patrick Erard (Les Verts) – Développement de l'éducation physique et sportive à l'école

Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste soutient la préoccupation exprimée par le député Patrick Erard. L'ordonnance fédérale sur l'encouragement au sport stipule en effet que l'activité physique doit être intégrée dans l'enseignement des deux premières années d'école, puis comporter trois leçons hebdomadaires aux degrés primaires et secondaires I.

Il est important, pour le bien-être physique et psychique des enfants et jeunes, de respecter ces dispositions. Or, il semble que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le problème, c'est que nous n'avons à vrai dire pas une image précise de ce qui ne fonctionne pas et surtout si les manquements sont ponctuels ou réguliers, si ces manquements sont constatés partout ou seulement dans certains centres ou cercles scolaires, et quelles sont les raisons qui pourraient expliquer ces pratiques.

Une chose est certaine pour le groupe socialiste, c'est que les jeunes Neuchâtelois·e·s doivent avoir les mêmes chances de faire du sport à l'école. Si certains camps sont sacrifiés en raison des coûts, si certains cours de sport sont supprimés par manque de locaux, cela signifie que certains jeunes sont favorisés – ou préférentiels – en fonction du centre ou du cercle scolaire qu'ils fréquentent, ce qui n'est pas admissible.

Pour avoir une vue d'ensemble des pratiques concernant le sport à l'école, le groupe socialiste estime qu'il est plus judicieux de transformer la motion en postulat. La motion exige un rapport accompagné d'un projet de loi ou de décret. Or, il n'est pas certain que ce soient ces outils, la loi ou le décret, qui permettront d'améliorer la situation si le rapport indique des « manquements » réguliers.

Le postulat dresse, s'il est accepté, un état des lieux de la situation, mais ne l'oublions pas, il permet également au Conseil d'État d'accompagner son rapport de propositions !

Si la motion est transformée en postulat, le groupe socialiste soutiendra la proposition à l'unanimité. Par contre, si la motion est maintenue, une très grande partie du groupe socialiste s'abstiendra.

Je vous remercie.

Pour le groupe socialiste,
Corine Bolay Mercier